

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2014

COMPTES BANCAIRES INACTIFS ET CONTRATS D'ASSURANCE VIE EN DÉSHÉRENCE
- (N° 1956)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 19, supprimer les mots :

« ou disposition ».

II. – À l'alinéa 32, supprimer les mots :

« mentionnées au deuxième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.